



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
de l'École polyvalente de l'Érablière,
qui s'est tenue par visioconférence, le 21 avril 2021, à 19 h 00**

Sont présent(e)s :

Bilodeau, Francine	Parent
Boucher, Marie-Eve	Professionnelle
Elgrably, Dale	Parent
Girard, Manon	Parent
Lafond-Côté, Sandra	Parent
Larocque, Isabelle-Anne	Parent
Nash, Nathan	Parent (S)
Riopel, France	Enseignante
Rioux, Nathalie	Directrice
Tully, Eve	Soutien

Sont absent(e) :

Amyot, Renée	Membre de la communauté
Ayotte, Joanne	Enseignante
Godin, Catherine	Parent
Labrecque, Martin	Enseignant
Larocque, Isabelle-Anne	Parent
Millar, Anthony	Enseignant
Proteau, Steeves	Parent
Villeneuve, Annick	Enseignante

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

Madame Lafond-Côté souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h 01.

2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ-2020-2021-23)

Mme Lafond-Côté demande aux membres s'ils souhaitent faire la lecture ou la modification de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Larocque, appuyée par M. Nash. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février

Mme Rioux mentionne que le procès-verbal du 10 février n'est pas encore finalisé et sera présenté lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement prévu le 19 mai prochain.

4. Parole au public

Aucun public. Mme Lafond-Côté mentionne qu'il n'y a pas de parent substitut, car M. Nash agit ce soir en tant que substitut de M. Proteau.

5. Prévision des activités, sorties éducatives et campagne de financement

Mme Lafond-Côté informe les membres du projet à adopter.

Projet de résolution CÉ 2020-2021 pour approbation

TITRE : **Réalisation d'un lave-auto de la FPT et levée de fond (CÉ-2020-2021-24)**

Mesdames Amélie Viel, Marie-Ève Hotte, enseignantes des classes de formation préparatoire au travail et M. Alain Brisebois enseignant, d'une classe de formation préparatoire au travail, souhaitent organiser un lave-auto avec les 14 élèves des trois classes de la FPT. Les élèves seront en bulle-classe lors de la réalisation du lave-auto. Les journées prévues sont les 20 et 25 mai 2021. L'activité se déroulera dans le stationnement avant de l'école.

En considérant la situation du Covid-19, seul le lavage extérieur des véhicules sera permis cette année. Toutes les mesures sanitaires en vigueur seront respectées ainsi que les heures de pauses et de dîner.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Explorer le métier de nettoyeur de véhicule;
- ✓ Apprendre à planifier et à organiser les différentes étapes et les tâches relatives à la réalisation d'un projet;
- ✓ Favoriser la coopération entre pairs et l'engagement dans un projet collectif.

Les profits de l'activité serviront à payer le matériel utilisé ainsi qu'à financer une activité de fin d'année pour les élèves des trois classes.

L'autorisation parentale sera exigée et l'activité n'engendre aucun coût pour les élèves. Les frais seront payés par les personnes désirant faire laver l'extérieur de leur véhicule. Aucun transport n'est à prévoir, car les deux journées d'activités ont lieu pendant les heures de classe.

Madame Rioux propose l'approbation de cette activité. Secondée par Mme Elgrably, appuyée par Mme Larocque. L'activité est donc approuvée à l'unanimité.

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement





Projet de résolution CÉ 2020-2021 pour approbation

TITRE : Introduction au golf et champ de pratique de tirs (CÉ-2020-2021-25)

Monsieur Luc Sirois, enseignant, souhaite organiser une sortie avec 28 élèves dans le cadre de cours Activités Sportives de cinquième secondaire. La journée prévue est le 5 ou 19 mai 2021 et l'activité se déroulera de 10 H 45 à 12 H.

Les élèves auront la chance de faire une sortie de golf au champ de pratique. Ils apprendront à faire des coups de départ à l'aide d'un bois.

Le départ se fera de la polyvalente de l'Érablière en autobus à 10 H 45, pour aller en direction du Golf des érables au 17, chemin des Érables à Gatineau. La durée de l'activité est de 75 minutes. Le retour des élèves s'effectuera également par autobus et ils seront de retour à la polyvalente de l'Érablière pour le début de l'heure du dîner, soit à 12 H.

L'élève doit s'habiller selon la température ; il doit avoir une bouteille d'eau et de la lotion solaire. Une casquette est recommandée.

En considérant la situation du Covid-19, toutes les mesures sanitaires en vigueur seront respectées ainsi que le port du masque qui sera obligatoire en tout temps.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Découverte : Introduction au golf;
- ✓ Habitudes de vie : Un sport qui a des bienfaits réels sur la santé;
- ✓ Apprendre à bien frapper une balle.

L'autorisation parentale sera exigée et l'activité ainsi que l'autobus pour le transport, n'engendre aucun coût, car tous les frais ont été payés en début d'année lors de l'inscription à l'activité sportive.

Madame Rioux propose l'approbation de cette activité. Secondée par Mme Girard, appuyée par Mme Elgrably. L'activité est donc approuvée à l'unanimité.

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement





6. Fonctionnement du fonds à destination spéciale (CÉ-2020-2021-26)

Mme Rioux présente aux membres le tableau comparatif du règlement 56-34-02 : fonctionnement du fonds à destination spéciale. La version précédente date de l'année 2001. Mme Rioux explique les changements apportés et en profite pour apporter des explications et un exemple aux membres du comité. Elle mentionne que si pour une raison quelconque les sous amassés pour la levée de fond du lave-auto ne se réalisent pas, les sommes seront déposées dans un fond à destination spéciale pour une utilisation future. Cet argent pourrait être demandé à être utilisé pour une autre activité que celle prévue. Cette demande de modification de l'utilisation des fonds doit absolument être présentée et approuvée par les membres du conseil d'établissement.

Mme Rioux mentionne suite à un questionnement de M. Nash concernant les fonds d'activité que le terrain de football a besoin d'une cure de rajeunissement, que les fonds pourraient servir par exemple à terminer la piste d'athlétisme. Elle rappelle que tous ces changements doivent être présentés et approuvés par le conseil d'établissement. Mme Rioux soulève un point important, aucune des sommes provenant d'un fonds spécial ne peut être utilisée pour les arts ou la science cités comme exemple.

Mme Rioux mentionne également le comité d'amélioration de l'école en collaboration avec la Ville de Gatineau et Mme Amyot.

Dans l'ordre du jour le point 6 apparaît sous l'intervention approbation et il aurait dû être inscrit consultation. Mme Tully en fera la correction.

La consultation du fonds à destinations spéciale convient à tous.

7. Consultation des règles de vie (agenda) 2021-2022 (CÉ-2020-2021-27)

Mme Rioux présente la consultation des règles de vie de l'agenda. Il y a quelques modifications du nouveau nom du Centre de services scolaire des Draveurs, qui est remplacé dans le document.

Mme Rioux spécifie au niveau du transport scolaire que tout manquement à l'un des règlements ou à une consigne peut entraîner une suspension de transport. Mme Elgrably demande une explication et Mme Rioux mentionne qu'une fiche complétée par le chauffeur d'autobus et est remise pour signature des parents. Si le manquement persiste, si l'élève est impoli ou s'il est dangereux pour les autres, la suspension pourra prendre effet. Par exemple si un élève prend l'autobus et fait l'école buissonnière, l'accès à l'autobus pourra lui être refusé. Elle précise qu'il est suspendu du transport scolaire et non de ses cours.

Il y a quelques ajouts ou modifications afin d'apporter des précisions et spécifier des points. Un ajout à la page 10, sous absence : Je suis responsable de reprendre la matière manquée en consultant des enseignants, mes collègues et en allant aux récupérations.

À la page 12, nous remplaçons la gamme par la collection vestimentaire et nous ajoutons avec la situation du COVID-19 sous tenue et articles interdits : les manteaux, chandails

À la page 13, il y a une règle d'ajouter sous la section casier. Nous avons ajouté : je dois maintenir mon casier verrouillé en tout temps. Mme Rioux explique que chaque élève est responsable du contenu de son casier. Nous avons remarqué que certains élèves qui font du trafic du stupéfiant laissent leur casier déverrouillé à cet effet.

À la page 15, sous tabac et cigarette électronique nous avons ajouté le libellé de la loi.

À la page 16, nous avons un comité de plus qui est le comité Alliés. Mme Rioux explique que ce comité est pour expliquer les différences : LGBT, transitions, la curiosité, la minorité ainsi que ce comité aide à réduire l'intimidation par la transmission d'informations et de connaissances auprès de tous.

À la page 18, nous retrouvons la modification du nom du centre de services scolaire ainsi que quelques ajouts au niveau du respect de la vie privée. Tel que des images, vidéos ainsi que de s'assurer d'obtenir le consentement d'une autre personne avant de transmettre ou de diffuser de l'information personnelle.

8. Règle pour les cours en ligne (CÉ-2020-2021-28)

Mme Rioux explique que ce point est pour approbation. Elle nous fait la lecture des règles de vie qui ont été mises en place suite à la COVID-19 pour l'enseignement en ligne.

Après toutes les informations données, Mme Elgrably mentionne que parfois les enseignants permettent l'utilisation du cellulaire et demande des précisions. Mme Rioux mentionne que l'utilisation du cellulaire peut être permise par l'enseignant, mais que l'élève ne peut pas suivre ses cours en ligne à partir de son cellulaire, car plusieurs options pour les cours ne sont pas accessibles avec l'appareil cellulaire.

Monsieur Nash soulève le point qu'il serait bien de mentionner également que les photos profils devraient être adéquates. Il mentionne qu'il a vu plusieurs photos de profil inadéquates. Mme Rioux mentionne qu'elle en fera la vérification.

L'adoption des règles de vie pour les cours en ligne proposée par Mme Bilodeau, appuyée par Mme Girard. Les règles de vie pour les cours en ligne sont donc adoptées à l'unanimité.

9. Modèle d'adaptation scolaire au secondaire

Mme Rioux fait la présentation du nouveau modèle d'organisation des services en d'adaptation scolaire au secondaire. Elle informe les membres que pour les prochaines années le modèle fera en sorte qu'il y aura développement de pôles d'expertise. Pour l'Érablière ce sera la déficience intellectuelle ainsi que les profils TRP-TSA. Les élèves de l'école qui auront des besoins particuliers, mais qui ne correspondront pas à ces profils seront dirigés vers une autre école secondaire. Aucune question n'est soulevée.



10. Information – Mot de la directrice

Mme Rioux mentionne à quel point l'équipe fait preuve de résilience. Qu'un beau travail d'équipe est effectué. Malgré la situation de la pandémie, tous les employés s'adaptent et respectent les consignes sanitaires.

Nous gardons le cap! Nous gardons le moral!

11. Mot de la représentante au comité de parents

M. Proteau est absent. Mme Lafond-Côté nous informe qu'il y a eu un comité de parent le 15 mars concernant la politique de la contribution financière. Le comité de parents est responsable de l'administration. Mme Lafond-Côté mentionne également qu'il y a eu un communiqué de presse EHDAA fondé sur les réels besoins des enfants. Le congrès annuel virtuel de la FCDQ aura lieu du 20 au 29 mai et il reste encore quelques places.

12. Mot des enseignant(e)s

Mme Riopel mentionne que les élèves ont hâte de retourner à l'école. La situation est difficile. Elle précise que tous les employés font leur possible dans la situation actuelle.

13. Mot de la représentante du personnel de soutien

Mme Tully informe les membres que tout le personnel s'entraide pendant cette période du Covid-19 et qu'il y a une bonne collaboration.

14. Mot du représentant du personnel professionnel

Mme Boucher a un message de la part de Mme Nancy Trudel, orthopédagogue au 2^e cycle du secondaire. Depuis le 6 avril dernier, dans le cadre de l'enseignement à distance, le service d'orthopédagogie au 2^e cycle se poursuit par le maintien des suivis de rééducation offerte en sous-groupe en virtuel (*plutôt qu'en présentiel*) ainsi que l'accompagnement orthopédagogique en situation d'évaluation offerte également en virtuel.

En cette période d'enseignement à distance, tous les élèves bénéficiant du service d'orthopédagogie ainsi que leurs parents ont reçu une communication écrite les informant des modalités relatives à la prise des rendez-vous orthopédagogiques dans le contexte actuel.

Concernant le cheminement au Cégep, l'information a été acheminée directement aux élèves. Mme Boucher explique que dès l'entrée au Cégep il n'y a que les étudiants qui reçoivent les communications.

15. Mot du représentant de la communauté

Mme Amyot est absente. Mme Rioux prend parole en mentionnant que Mme Amyot aurait sûrement parlé du nouveau projet : *Partageons le sentier*. Certains groupes d'élèves peuvent être intimidants. Une communication a d'ailleurs été acheminée aux parents afin de les informer de ce projet. Ce comité regroupe des représentants d'associations du district, des citoyens et la conseillère, madame Renée Amyot. Il œuvre sur des enjeux de sécurité et de fluidité des déplacements en plus de travailler sur l'amélioration de la mobilité active des personnes.



Les associations du district profitent de la journée mondiale du vélo, le 3 juin, pour lancer la Campagne *Partageons le sentier*.

16. Questions diverses

Aucune question.

17. Date et heure de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le 19 mai 2021, 19 h, par visioconférence.

18. Levée de la séance (CÉ-2020-2021-29)

La levée de la séance est proposée par M. Nash, appuyée par Mme Elgrably. La séance est donc levée à 20 h 38.